



Mercredi 04 mars 2020

Covid-19 : le préfet prend un arrêté interdisant les concerts de Dadju

Suite au passage au stade 2 de la stratégie d'endiguement au Covid-19 en France, le Gouvernement a annoncé l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes en milieu confiné sur l'ensemble du territoire national, afin de contenir au mieux la propagation du virus.

Dans ce contexte, conformément aux instructions gouvernementales et au regard du nombre de spectateurs attendus supérieur ou approchant les 5.000 personnes et de la configuration des lieux, Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a pris ce jeudi 4 mars 2020, un arrêté interdisant les deux concerts de l'artiste « Dadju » programmés au Dôme de Marseille les samedi 7 et dimanche 8 mars 2020, considérant qu'il existe un risque significatif de propagation rapide du virus à l'occasion de ces spectacles.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)